

Service écologique
KUJE

GESTION DE L'EAU (ARRÊTÉ)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion des eaux, Madame la Ministre de l'Environnement a autorisé en date du 2 septembre 2020 sous la réf. : EAU/AUT/20/0462 à l'Administration Communale de Käerjeng la salle polyvalente de Clemency dans la section CA de Clemency, numéro cadastral 392/3904.

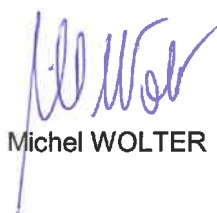
L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 16 septembre 2020) à partir du 17 septembre 2020 au 26 octobre 2020 inclus.

L'autorisation et les plans s'y rattachant peuvent être consultés au service écologique de la commune de Käerjeng.

Un recours contre cette décision est ouvert, conformément à l'article 25 de la loi précitée du 19 décembre 2008, devant le Tribunal Administratif, qui statue comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de forclusion, dans un délai de quarante jours, à dater du jour de la présente publication par un avocat à la Cour.

Bascharage, le 11 septembre 2020

Le bourgmestre,



Michel WOLTER



Le secrétaire communal adjoint,



Claude FREICHEL

Dossier traité par:

Jeff Künsch
Tél. 500 552 371
Fax 500 552 379
Jeff.kuensch@kaerjeng.lu